



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Rapport annuel 2019



CCA du 11 décembre 2019

SOMMAIRE

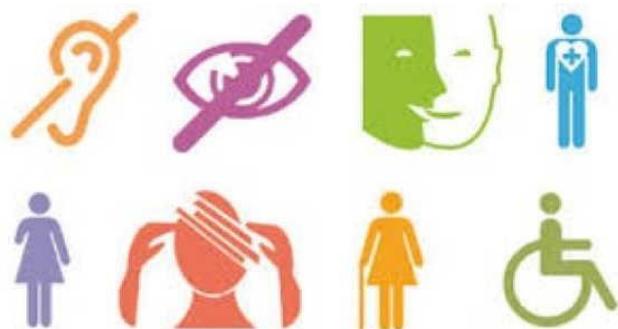
1/ Présentation de la ville de Soisy-sous-Montmorency p.3

2/ La Commission Communale d'Accessibilité p.4

3/ L'Ad'ap dans les Etablissements Communaux Recevant du Public p.6

4/ Les points identifiés comme accessibles dans la ville p.6

5/ Les initiatives en lien avec le handicap organisées par la ville p.9



1/ Présentation de la Ville de Soisy-sous-Montmorency

La ville de Soisy-sous-Montmorency se situe dans le département du Val d'Oise. Chef lieu de canton de l'arrondissement de Montmorency, Soisy s'étend sur un territoire de 398 hectares en continuité géographique avec les communes de Montmorency, Enghien-les-Bains, Saint Gratien, Eaubonne et Andilly.

Soisy-sous Montmorency comprend 18 234 habitants.

La commune est membre de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAPV) qui regroupe 18 communes et près de 183 000 habitants.

Par délibération du 26 juin 2014, Soisy-sous-Montmorency a lancé la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU.

Ses principaux objectifs pour la ville sont :

- Maintenir les équilibres actuels du cadre de vie et la qualité environnementale
- Poursuivre la politique actuelle de soutien au commerce local,
- Poursuivre la réhabilitation des ensembles d'habitat collectif
- Maintenir le bon niveau d'équipement actuel
- Développer les liaisons douces et autres entre quartiers, entre espaces verts et espaces publics
- Favoriser le développement de l'usage des transports collectifs



2/ La Commission Communale d'Accessibilité

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », la ville de Soisy-sous-Montmorency a créé sa commission communale pour l'accessibilité par délibération du conseil municipal du 31 janvier 2019. Un arrêté a été pris le 7 mars 2019 définissant la liste des membres qui composent cette commission.

Présidée par le Maire, Luc Strehaiano, elle est composée :

- **de représentants du conseil municipal :**

M. Verna, adjoint au maire délégué à l'accessibilité, à l'environnement et développement durable, vice-président de la CCA,

M. Marcuzzo, adjoint au maire délégué au développement économique,

M. About, conseiller municipal délégué aux travaux et infrastructures,

Mme Brasset, conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Jeunes

Mme Fayol, Conseillère municipale,

M. Morot-Sir, Conseiller municipal,

Mme Baas, Conseillère Municipale,

Mme Thierry, Conseillère Municipale,

M. Desrivieres, Conseiller Municipal,

- **d'agents de la ville :**

Mme Abba, responsable du service de l'Action Sociale

M. Maury, chargé d'Aménagement Urbain

Mme Senebier, responsable du Développement du Commerce

Des représentants d'usagers et acteurs économiques :

M. Laurent, directeur d'école

M. Roy, représentant d'utilisateur

Mme Mazaud, représentante d'association sportive (ACSAM)

M. Ruiz, acteur économique gérant d'Axéo Services

- **d'associations représentant des personnes handicapées :**

Mme Sedrani, Association Bien Hêtre

Mme Barbezange, Association ENH 95

La commission communale
d'accessibilité



Les missions de la CCA

- **Dresser le constat** de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- **Établir un rapport annuel** présenté en Conseil Municipal,
- **Tenir à jour**, par voie électronique, les listes des ERP situés sur le territoire communal, qui :
 - ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée,
 - sont déclarés accessibles
- **Organiser un système de recensement** de l'offre de logements accessibles
- **Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité**

Depuis sa création le 31 janvier 2019, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 12 juin 2019 afin de présenter l'évolution des travaux ayant été effectués dans le cadre de l'Ad'ap des ERP communaux et décider d'une action/animation à mettre en place avant la fin de l'année, pour sensibiliser les personnes valides à une meilleure prise en compte des handicaps.

Dans ce contexte, nous vous présentons dans ce 1^{er} rapport annuel une actualisation des travaux de l'Ad'ap des ERP communaux, les points identifiés comme accessibles dans la ville sachant que le travail de diagnostic en tant que tel n'a pas encore pu démarrer ainsi que les actions mises en place par les services de la ville visant une meilleure prise en compte des handicaps.

3/ L'Ad'Ap dans les ERP communaux

La loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a imposé aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles à tous avant le 1^{er} janvier 2015.

Le décret N° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées, a prévu la possibilité de mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permettant de prolonger le délai de réalisation des travaux nécessaires au-delà de 2015.

Le Conseil Municipal du 17 décembre 2015 a autorisé la mise en place d'un Ad'AP pour les établissements communaux concernés, qui a été validé par le Préfet le 25 février 2016 sous le N° 598 15 B 0001 pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal a ensuite validé le rapport portant sur les travaux réalisés à la fin de la 1^{ere} année de l'Ad'AP puis le 28 mars 2019, un bilan d'étape a été présenté au Conseil Municipal.

Les travaux de l'Ad'ap portent sur 18 établissements pour un montant engagé à ce jour de 241 488 €HT auquel il faut ajouter les travaux effectués cet été pour un montant de 58 498 €HT soit un total engagé de **299 986 €HT**.

Vous trouverez le détail en annexe 1.

4/ Les points identifiés comme accessibles dans la ville

- En 2018 et 2019, des travaux et des aménagements en lien avec l'accessibilité au sein des installations sportives ont été réalisés sur le complexe sportif Schweitzer ainsi que sur le gymnase Descartes et le Tennis Club :

Complexe Schweitzer : réalisation et aménagement des zones d'accès aux gradins du gymnase pour les handicapés moteur, installation d'un ascenseur donnant accès au foyer des sportifs du complexe, opérationnel depuis le 15 octobre 2019.

**INTERVENTIONS - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE et ACCESSIBILITE PMR - SCERGIS
de 2016 à 2019**

Types d'actions	Localisation
Pose d'un rappel tactile-marches accès	Dojo/gymnase
Marquage au sol/symbole international de l'handicap	Parking stationnement
Panneau signalétique/symbole international de l'handicap	Parking stationnement
Panneau signalétique/symbole international de l'handicap	Tribunes gymnase
Remplacement revêtement sols-tapis brosse accès vestiaires	Gymnase
Pose d'un bloc-porte avec contraste visuel	Accès salles de sport
Mise en conformité/Toilettes + barres d'appui cuvette	Dojo-Foyer des sportifs
Mise en conformité/Modification hauteur des porte-manteaux	Dojo-Foyer des sportifs
Remise aux normes/main courante	Escalier tribunes gymnase
Mise en conformite - Accès vestiaires	Gymnase
Pose d'un rappel tactile-marches accès	Foyer des sportifs/RDC
Pose d'un rappel tactile-marches accès	Foyer des sportifs/1er étage
Pose d'un rappel tactile-marches accès	Gymnase escaliers latéraux
Accessibilité - mains courantes	Stade/gymnase
Remise aux normes/porte accès	Gymnase (entrée principale)
Remise aux normes/marches gradins	Gymnase
Remise aux normes/accès parvis	Gymnase (côté rue Schweitzer)
Remise aux normes - Buts de Basket	Gymnase
Accessibilité /Ascenseur	Foyer des sportifs
Rampe accès à PMR	Dojo
Mise aux normes/Escalier accès 1er étage	Foyer des sportifs
Muret sécurité	entre gymnase et dojo
Mise en sécurité/escalier	Coté ascenseur/foyer
Mise en sécurité/adhésif dépoli sur vitre accès salles	Dojo

- Les voiries rendues accessibles :
- Rue du Regard
- La rue du Docteur Schweitzer
- L'avenue Gavignot tranche 1
- L'avenue Marthe
- La rue Carnot
- La place Henri Sestre
- L'avenue d'Alembert
- L'avenue Voltaire
- Le parc du Val ombreux
- Les jardins familiaux du trou du loup
- Le cimetière communal
- L'avenue Kellermann et la place André Foulon

- Des feux sonores SLT sont installés aux carrefours Général de Gaulle / Avenue de Paris et place André Foulon.
- La ville comptabilise 34 places de stationnement public en PMR et 29 sur des parkings privés ouverts à la circulation.
- Concernant les transports en bus, ci-après un bilan sur l'accessibilité :

Accessibilité PMR - VALMY

Lignes	Déclaration ligne PMR	Nb points d'arrêt de la ligne	Points d'arrêt PMR	% arrêts PMR
10	OUI	39	35	89,74%
11	NON*	64	52	81,25%
12	NON*	37	29	78,38%
13	NON	70	35	50,00%
14	NON*	31	30	96,77%
15	NON	45	22	48,89%
16	NON*	40	30	75,00%
37	NON	62	28	45,16%
SOISY BUS	NON	37	7	18,92%

% arrêts non PMR	Nb théorique de véhicules affectés	Nb de véhicules équipés d'une rampe d'accès PMR	% de véhicules pouvant circuler équipés d'une rampe d'accès PMR	Part du parc équipé d'une rampe d'accès PMR
10,26%	9	9	100%	93,94%
18,75%	23	23	100%	
21,62%	9	9	100%	
50,00%	18	18	100%	
3,23%	16	16	100%	
51,11%	23	22	96%	
25,00%	6	6	100%	
54,84%	32	31	97%	
81,08%	1	1	100%	

*Lignes pouvant faire l'objet d'une déclaration de mise en accessibilité, les déclarations seront réalisées d'ici à septembre 2019

Les conducteurs TVO St Gratien reçoivent une formation PMR dans le cadre de leur Formation Initiale des Nouveaux Embauchés.

- Le parc public du Val Ombreux a été réaménagé et valorisé ; dans ce cadre tous les cheminements ont été rendus accessibles, des WC publics PMR dont le mode de fonctionnement est indiqué en braille, ont été créés au sein du parc.

- A signaler aussi le Label 4 fleurs que la ville a obtenu et maintient depuis 1999, dont les critères de sélection ne concernent pas seulement le fleurissement mais un ensemble de facteurs venant valoriser la qualité de vie des habitants prenant en compte, notamment, l'accessibilité aux espaces verts publics.

5/ Initiative de la ville en faveur d'une meilleure prise en compte des handicaps

a/ Formation à « L'accueil du public et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les ERP » à destination des agents de la ville (décembre 2019)

Les objectifs de cette formation pour les participants sont :

- Connaitre et comprendre la complexité des situations de handicap (les différentes familles de handicap et les types de déficience), permettant de les identifier,
- Savoir développer un accueil, une communication et un comportement ajustés et adaptés aux personnes en situation de handicap,
- Savoir conserver une juste distance, trouver un positionnement adapté.

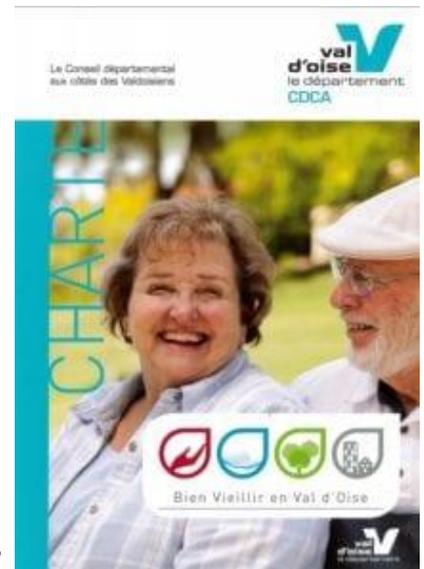
15 stagiaires sont inscrits à cette formation qui sera renouvelée en 2020 :

- 2 agents du service Administration Générale
- 1 agent du service de la Culture (bibliothèque)
- 2 agents du service des Sports (gardien de gymnase et éducateur sportif)
- 3 agents du service social (1 agent des affaires sociales et 2 agents chargés de l'accueil au sein des centres sociaux municipaux)
- 1 agent du Service Animation Jeunesse
- 5 agents du Service Education et Action scolaire (1 agent d'accueil et de gestion administrative et 4 agents des accueils de loisirs)
- la référente de la commission communale d'accessibilité

b/ Signature de la Charte du Bien Vieillir

Engagée en faveur du Bien Vieillir, Soisy a rejoint, le 14 octobre 2019, à l'occasion de la Semaine Bleue dédiée aux seniors, les villes du Département, signataires de la Charte pour le Bien Vieillir en Val d'Oise.

Dans ce cadre, un certain nombre d'actions est proposé en faveur d'une meilleure accessibilité dont, par exemple, le portage des repas à domicile pour les seniors l'ayant demandé.



Autre exemple, la ligne du Soisy bus a été créée en même temps que le réseau de lignes régulières de bus VALMY en 2000. Il s'agit d'un service de bus adapté aux personnes ayant une mobilité réduite (43 arrêts nombreux et rapprochés).

Le véhicule est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite grâce à un plancher bas et une suspension pneumatique.

Soisybus est une ligne de bus ouverte à tous. Elle est accessible sur présentation de tous types de titres de transport en usage en Ile de France et notamment les forfaits Améthyste et Imagin'R.

c/ Les actions des services

Le personnel de l'Etat Civil est amené à se déplacer au domicile des personnes en situation de handicap pour effectuer la prise d'empreinte et les démarches nécessaires à l'obtention d'une carte d'identité.

Le centre socio-culturel « Les Noëls » accueille tous les samedis de 14h à 20h, l'association « Bien Hêtre » », association de conseil et d'accompagnement au handicap, qui propose 3 activités sportives adaptées aux mal voyants : du Showdown, des jeux de société et du chant.

Cette association propose aussi des « repas dans le noir » au sein du centre social afin de sensibiliser les participants au handicap des mal voyants.

La bibliothèque, dans le cadre de son intégration au réseau mutualisé de Lecture Publique de l'agglomération, propose des collections spécifiques pour les personnes en situation de handicap telles que des livres lus (format DAISY), des livres imprimés en gros caractères pour les mal voyants, des romans adaptés aux enfants dyslexiques.

Depuis janvier 2018, en lien avec le service Senior de la ville, un service de portage à domicile de livres pour les personnes ne pouvant se déplacer, temporairement ou non, a été mis en place.

Autre exemple, l'association « Bien Hêtre » a organisé des actions de sensibilisation auprès des écoles de la ville, dans le cadre du dernier Rallye du Petit Citoyen.

d/ Une communication et des services plus accessibles

Afin d'offrir un meilleur accès aux services de l'Etat Civil en mairie, la ville est affiliée au processus permettant d'obtenir certains actes administratifs via la dématérialisation ; il en est de même pour les inscriptions sur les listes électorales.

Les demandes d'actes de naissance, de mariage et de décès s'effectuent sur le site internet de la ville.

Le site internet de la ville relaie toutes les actions et les animations en lien avec une meilleure prise en compte des handicaps ; des liens sont aussi accessibles pour mieux communiquer avec les différents services de la ville sans avoir à se déplacer.

e/ Action souhaitée par la CCA

Souhaitée suite à la CCA du 12 juin 2019, une action de sensibilisation au handicap moteur a été programmée le 29 septembre dernier en partenariat avec l'association APF France Handicap.

Malheureusement, l'animation a dû être annulée le jour même à cause d'une météo déplorable. Il s'agissait de proposer au public valide des parcours en fauteuil roulant dans la ville afin de favoriser une meilleure prise de conscience des difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. Cette action est reportée au printemps 2020.